

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2007
Publication : 16/11/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP

Séance du

7e/5807

- 9 NOV. 2007

INTERVENTION DU DEPARTEMENT EN FAVEUR DES MUSEES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5E/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG2007/I-7E/05 du Conseil Général des 14 et 15 décembre 2006 relative aux actions du Conseil Général en faveur du patrimoine culturel,
- VU l'avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine en date du 27 septembre 2006,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- 1) Décide d'allouer à la Commune de Uffheim une subvention d'investissement de 7 483 €, représentant 20% d'une dépense subventionnable de 37 414,53 € et d'engager définitivement cette opération au titre du programme d'aide aux musées,
- 2) Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur la ligne ouverte au budget départemental au Chapitre 204, Fonction 312, Nature 20414, Enveloppe 89637, Programme D014 « Musées ».

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions